

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 MAI 2013

**PRESENTS : AILI CHAMPEMONT CHEVALIER CRAPET GROS LAMOTTE MONDET PRATO ROCHETTE
ROL SON TROCCARD**

PROCURATION DE BORONAT A TROCCARD - PERREAU A CRAPET

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 :

Sur demande de Madame TROCCARD Adjointe, Le Conseil Municipal VOTE le compte administratif 2012 présenté par le Maire faisant ressortir un déficit global budgétaire de 194 290 EUROS justifié par l'effort financier conséquent consenti par la Commune sur le programme « groupe scolaire », limitant ainsi un recours trop important à l'emprunt.

Le budget « eau » dégage de son côté un excédent global budgétaire de 150 669 EUROS.

Etalé sur 3 exercices, le financement du groupe scolaire s'achève en ce début d'année ; grâce à un suivi rigoureux du Conseil Municipal et de l'architecte, les prévisions budgétaires ont été respectées. Ce fut un travail de longue haleine dont le résultat ne peut que satisfaire les élus et les usagers.

Conjointement au vote du compte administratif le Conseil Municipal a voté le compte de gestion du Trésorier Payeur.

SALLES COMMUNALES :

Le Conseil Municipal VOTE le règlement donnant modalités de mise à disposition des salles Rencontre et Belledonne et faisant suite à la réunion d'échange avec les associations : ledit règlement sera adressé aux présidents(tes) d'Associations pour signature.

SUBVENTIONS :

Les subventions aux associations rémiliennes seront votées à la prochaine séance tous les bilans 2012 n'ayant pas encore été reçus.

Dans cette attente, il est procédé aux versements suivants :

Ass. Paralysés de France (manifestation Odysée) : 60 euros

Ass. Conseillères municipales de Savoie – subv.annuelle : 50 euros

Cinébus 30^e anniversaire : 100 euros

Amicale boules Casba : tenant compte du fait que cette association gère seule son bâtiment sans faire appel aux salles communales, le Conseil Municipal vote une subvention de 1 500 euros au profit de l'association à titre de participation aux travaux de réfection intérieure, isolation et ravalement de façades.

ECOLES :

Le Maire informe les membres présents de l'éventualité d'une création de classe sur la Commune et ce en raison de l'effectif important à la rentrée 2013 ; cette décision (qui n'est pas prise à ce jour) appartient à l'Inspecteur d'Académie et sera prise le jour de la rentrée.

Le Conseil Municipal est saisi d'une demande de participation au voyage de fin d'année dans le Beaufortain, voyage qui est déjà arrêté. Les élus vote une subvention exceptionnelle de 1000 euros (en raison d'une dépense moindre cette année en sorties ski) ; Le Conseil Municipal renouvelle sa demande d'être informé en début d'année scolaire des projets de sorties extra scolaires annuelles afin de décider du montant de sa participation qui est fixée en début d'année et sur laquelle les élus ne souhaitent pas revenir.

Le Conseil Municipal rappelle à cette occasion l'énorme effort financier réalisé par la Commune pour la construction du nouveau groupe scolaire et remercie les enseignants pour leur vigilance sur les dépenses de fonctionnement.

SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE :

LE Conseil Municipal :

- prend acte de l'inscription aux compétences du SPM de la mission « élaboration, suivi et révision du SCOT » (schéma de cohérence territoriale),
- valide le périmètre d'application proposé,
- autorise la modification des statuts qui en découle.

Le SPM aura ainsi un regard sur les futurs développement durable et aménagements structurants de la vallée (urbanisme, commerces, tourisme etc...) et assurera une mission de conseil.

URBANISME : le Conseil Municipal ADOPTE le principe de récupération par la Commune de la parcelle de terrain D2682 et ce dans le cadre de la législation sur « les biens sans maître ». Cette construction présente en effet un péril ; elle sera détruite pour laisser place éventuellement à un parking et permettra de sécuriser le carrefour.

QUESTIONS DIVERSES :

ACCA : le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'autorisation de l'association de réintroduire des lapins de Garenne sur la Commune ; conscients de l'ampleur que peut prendre une telle catégorie d'animal et afin d'éviter les problèmes d'invasion intempestive, les élus émettent un avis négatif à cette proposition.

FOOT : le Conseil Municipal va étudier favorablement la demande de l'association de compléter l'aménagement afin que les joueurs puissent s'entraîner sur le petit terrain ; il signale en avoir fait à plusieurs reprises la proposition aux dirigeants.

Le Conseil Municipal passera une convention avec les dirigeants de l'USSR pour :

- **Qu'ils s'engagent à s'entraîner exclusivement sur les terrains annexes (soit à côté du stade, soit à proximité de la salle Belledonne)**
- **Qu'ils fassent respecter l'interdiction de s'entraîner sur le terrain principal qui sera réservé aux matchs**

Dès retour de ces engagements, les travaux seront engagés.

Pour mémoire, le stabilisé a eu un coût important (d'autant plus que son utilisation est quasiment nulle !).